

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EMERAINVILLE  
77/135/169**

Date convocation : 27 janvier 2021	L'an deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Alain KELYOR, Maire.
Date affichage : 27 janvier 2021	<b>ETAIENT PRESENTS :</b> Alain KELYOR Michelle FABRIGAT Pierre PARIZIA Andrée BOTTASSO Denis LEVRON Chantal BEAUDRY Alain LAFLEUR Danielle BUTUL Jean Luc BITBOL Henry COVIN Michèle POURCEL Claude MOREL Jean-François BOULNOT Malek IKHENACHE Monique MAAH Ronan HASCOET Hanane ANNOQRI Martine STOCKER Ghislaine FAVORY Christophe QUINION Guillaume COURTOIS Aurélie TOUCHARD
Nombre de conseillers en exercice : 29	
Présents : 22	
Votants : 26	
	<b>ÉTAIENT REPRESENTÉS :</b> Frédéricque ROBERT par Pierre PARIZIA Céline POUPONNEAU par Claude MOREL Elodie TOMAS par Denis LEVRON David FABRE par Christophe QUINION
	<b>ÉTAIENT ABSENTS :</b> Christophe PIRRONI Jacques HULEUX Pascal VESVRE
	<b>INVITES :</b> Didier CAULAY, Caroline CARDOT, Sylvie ROY, Mélanie LE BARBENCHON
	Formant la majorité des membres en exercice.
	Madame Monique MAAH est élue secrétaire de séance.
	Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**2022.02.01: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1

REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217701697-20220204-20220201-DE

du Code Général des Collectivités territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération. ».*

Les nouveautés par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) est désormais obligatoire,
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication,
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le R.O.B. n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet et au Président de l'E.P.C.I. dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

**VU** l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

**VU** l'avis de la commission Finances du 5 janvier 2022;

**VU** la décision du Bureau Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE** la présentation effective du Rapport d'Orientations Budgétaires.

**Vote à l'unanimité.**

**VOTE** que la tenue du débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

**Vote à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations, en mairie, le 4 février 2022.

Le Maire,


Alain KELYOR



REÇU EN PREFECTURE

le 07/02/2022

Application agréée E-legalite.com



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

## VILLE D'EMERAINVILLE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la simplification administrative, l'article L 2312 prévoit un rapport précédant le débat d'orientation budgétaire. Ce rapport vous a été communiqué avec l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. Il doit permettre de fournir aux élus les éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer sur la situation financière de la commune, sur ses objectifs, ses priorités pour l'année à venir et pour le futur plus lointain.

Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) dont notre commune est membre doit avoir communication de notre R.O.B. lequel sera mis à la disposition du public en mairie et figurera sur notre site internet.

Notre rapport comportera sept thèmes principaux conformément à la réglementation en vigueur :

- A / L'environnement économique mondial,
- B / L'environnement économique européen,
- C / La situation économique de notre pays,
- D / La situation administrative de la France
- E / La loi de programmation des finances publiques
- F / La situation de notre intercommunalité
- G / Le projet de loi fiscal pour 2022
- H / La situation de notre commune et des précisions sur le budget communal 2021.

## **A - L'Environnement économique mondial**

### **L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques**

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020,

l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. La reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée) et ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Au vu des derniers recrutements, nous pouvons constater les mêmes difficultés de recrutement dans le secteur public.

Cette crise a permis de constater la faiblesse de notre économie, de nos entreprises et notamment de notre industrie ainsi que de notre recherche. Elle devrait être salutaire pour le futur. La France et l'Europe sont totalement dépendants des pays étrangers dans de nombreux domaines.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022. Après 3,6 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,4 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1% en 2022 et à 3,2% en 2023.

## **B - L'Environnement économique européen**

### **Zone euro : une reprise plus tardive mais solide**

Les confinements ont été plus longs et plus stricts en zone euro (selon les pays).

L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes mais s'est vue ralentir par la pénurie de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Les goulots d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorable.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5% (après -6,6 % en 2020).

Le taux de chômage est de 8,1% fin 2021 pour la France contre 7% pour la zone euro en décembre 2021.

L'endettement public quant à lui a atteint en mars 2021 un nouveau sommet de 118,1% du PIB pour la France et dépasse pour la première fois les 100% avec 100,5% pour les pays européens.

## C - La Situation économique de la France

### **France : vers un retour à la normale de l'activité économique (selon les études suivies par la Caisse d'Epargne)**

Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, certaines restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France.

En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Au 3ème trimestre 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (4ème trimestre 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T (trimestre à trimestre) au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Dans ce contexte, nous prévoyons une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour probable de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés

d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

### **France : onde de choc amortie sur le marché du travail**

L'amélioration du taux de chômage s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

### **France : une inflation transitoire qui se prolonge**

C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation depuis le mois d'août 2021.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le



marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix.

### **Un déficit chronique**

Le déficit commercial de la France s'est encore creusé pour atteindre 9 milliards d'€ en novembre 2021 et 77,6 milliards cumulés sur 12 mois (2 milliards de plus qu'en 2011 année record).

La balance des paiements est elle aussi déficitaire.

### **France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise**

Après deux années marquées par le financement de la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,2 % du PIB en 2021 et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 55,4 % en 2019 et 62,1% en 2020). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

### **France : des investissements publics de long-terme avec France 2030**

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

Aux États-Unis près de 500 milliards de dollars du méga plan d'investissement présenté par Joe Biden doivent irriguer l'industrie américaine.

La Chine, elle, lance un plan d'investissement massif de près de 500 milliards d'euros pour financer les infrastructures et par ricochet la consommation.

L'Europe a fixé à 750 milliards d'euros son plan de relance européen dont 360 milliards de prêts et 390 milliards de subventions.

## **D - la situation administrative de la France**

Rien n'a changé depuis notre dernier ROB et je vous rappelle qu'en 2019 l'association des maires de France écrivait :

Après avoir constaté notamment :

- que les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'Etat (elles doivent présenter des budgets équilibrés tout en finançant 70 % des investissements publics),

- que les dotations de l'Etat sont légitimes (transferts de charges opérés par la loi) et sont un dû et non une faveur,
- que les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doit être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée,

L'Association des Maires de France a réclamé en 2019 notamment :

- Le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,
- L'acceptation du principe « qui décide paie, qui paie décide » (un principe que nous réclamons pour la ferme du buisson depuis des années),
- La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Les communes ne veulent pas être des succursales ou des filiales de l'Etat mais de réels partenaires. Elles refusent la mise sous tutelle financière, l'Etat par ailleurs s'exonérant de tout effort équivalent.

Il semble que ce message n'ait pas été encore entendu actuellement.

## **E – Les conséquences pour les communes de la loi de programmation des finances publiques**

Les conséquences de La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sont :

- Une limitation de leurs dépenses de fonctionnement de 1,20 % tout en leur donnant des domaines de compétence supplémentaire (Transfert aux communes des cartes d'identité, des P.A.C.S. ....),

- Une capacité de désendettement limité à 13 ans (en cas de non-respect le budget pourrait être arrêté par le Préfet). L'état qui représente 80 % des dettes au niveau national demande aux collectivités de faire un effort à sa place alors qu'elles ne représentent que 10 % de cette dette,

Il existe une volonté de mettre les collectivités sous tutelle en les étranglant financièrement.

- Suppression de l'enveloppe parlementaire,

- Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers (35 % des rentrées fiscales des communes). Les conséquences sont une perte d'autonomie, une perte de dynamisme fiscal qui ne sera jamais compensée à l'€ près par l'Etat, comme cela a été le cas pour le département avec le RSA.

- Dotation globale de fonctionnement qui ne cesse de diminuer chaque année (cette dotation a diminué pour notre commune de 56,53 % depuis 2012 soit 1 903 472 € pour 2012, 827 598 € pour 2021),

- Baisse en 2021 de 69,27% du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) par rapport à 2020 avec une participation en 2022 de 54.389€.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>FPIC</b>	+110 171,00	+110 707,00	+110 075,00	+114 432,00	+35 164,00	-54 389,00

## La loi de finances 2022 :

La loi de finances 2022 a mis un coût d'arrêt à la diminution de la D.G.F. puisqu'au niveau national elle est restée stable à hauteur de 26,8 milliards d'€ avec des clés de répartition inchangées.

La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux et le transfert aux communes de la taxe foncière qui profitait aux départements, lesquels recevraient en contrepartie une fraction de la T.V.A.

Les propriétaires ont subi une augmentation forte des taxes foncières sur certaines collectivités.

A Emerainville le taux de cette taxe est resté identique. Pour mémoire elle était de 39,04% en 1996 et elle est, à ce jour, de 39,27%.

## Vers une normalisation des finances publiques en 2022

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence, auxquelles s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021, le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public qui serait donc presque divisé par deux par rapport à 2020.

## **La poursuite d'une croissance soutenue (d'après les prévisions de la Caisse d'Epargne)**

La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devraient permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6,8 %).

Le taux de prélèvements obligatoires devrait quant à lui continuer à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022.

## **Les recettes de l'État en hausse en 2022**

Dans le contexte de crise sanitaire, les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2021-2022. Ainsi, les recettes fiscales nettes pour 2021 s'établiraient à 247,1 milliards d'euros.

En 2022, les recettes de l'État devraient poursuivre leur croissance grâce à la normalisation de la situation économique. Dans le détail, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292 milliards d'euros, avec une nouvelle hausse de 44,9 milliards d'euros par rapport à 2021, principalement portées par l'impôt sur le revenu, la TVA et l'impôt sur les sociétés.

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, le solde budgétaire pourrait quant à lui sensiblement s'améliorer en 2022.

## **F - L'intercommunalité**

Lors de l'élaboration de notre ROB, la CA n'avait pas rédigé le sien mais on peut supposer que les préoccupations financières de l'an passé persistent malgré les efforts constants du président pour améliorer la situation.

## **G – Le projet de loi fiscal pour 2022**

Je rappelle que le choix des électeurs qui nous ont portés au pouvoir municipal pour la 5<sup>ème</sup> fois d'affilé ne peut être basé que sur nos bilans successifs et le bon état de notre commune.

Nos promesses n'ont jamais été démagogiques et nos réalisations toujours à la mesure de nos moyens financiers, avec de plus une diminution globale de la pression fiscale communale.

Le projet de loi fiscal pour 2022, supprime :

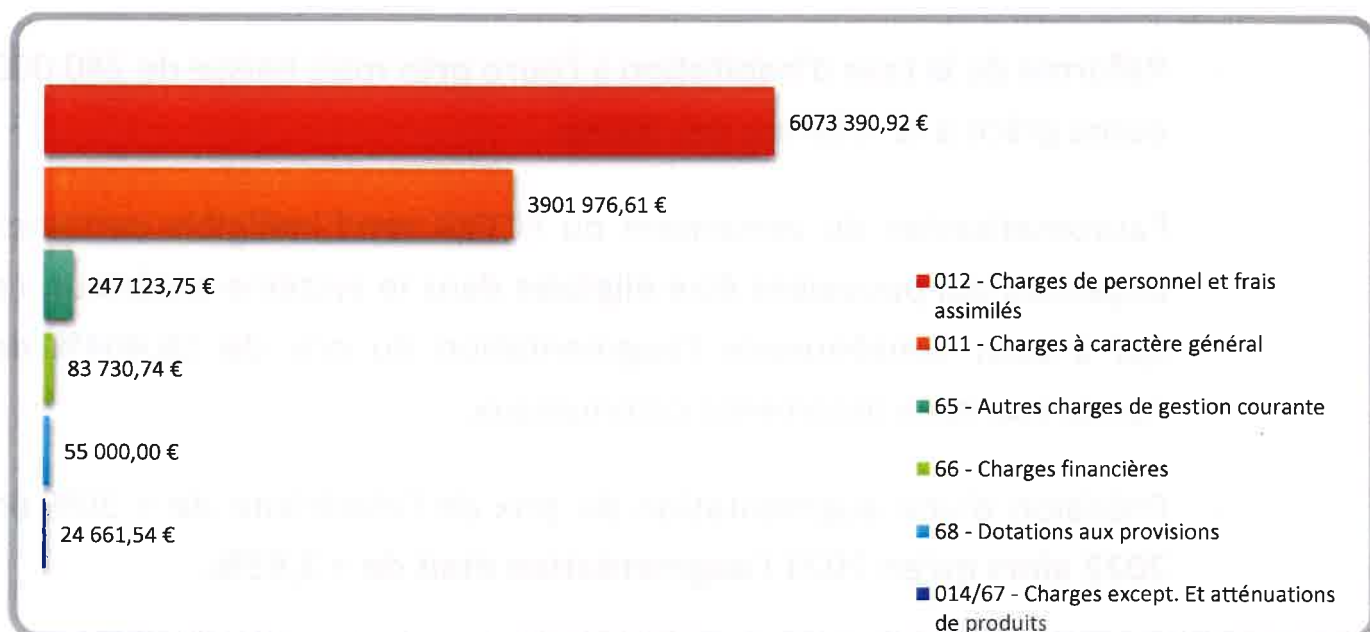
- 1,4 milliards de taxe foncière pour les entreprises après la suppression en 2017 de 23 milliards de taxe d'habitation.
- L'état devrait compenser la totalité de la perte, mais cette compensation sera gelée avec des taux de 2020.
- Aucune compensation n'est prévue pour les pertes tarifaires et les dépenses nouvelles dues à la crise sanitaire.
- Réforme de la taxe d'habitation à l'euro près mais baisse de 240 000 euros grâce à la réforme des bases.
- L'automatisation du versement du FCTVA rend inéligible certaines dépenses qui pouvaient être éligibles dans le système antérieur, ce qui a pour conséquence l'augmentation du prix de 16,404% de nombreux investissements communaux.
- Prévision d'une augmentation du prix de l'électricité de + 30% en 2022 alors qu'en 2021 l'augmentation était de + 1,93%.
- Prévision d'une augmentation historique du prix du gaz alors qu'en 2021 l'augmentation du prix du gaz était de + 12,6%.

## H - La Situation de notre commune

- Baisse DGF d'environ 39 000 euros.
- FPIC contributaire à partir de 2022 avec une baisse en 2021 de 69,27% par rapport à 2020.
- Modifications obligatoires des abattements sur la part TF venant du département et non recettes de 50 000 euros.

En conclusion, la mise sous tutelle des collectivités continue. La décentralisation promise qui pour les élus de terrain signifiait un renforcement des libertés locales, n'est qu'une décentralisation des pouvoirs, l'état continuant à décider seul les priorités d'actions que les collectivités devront mettre en œuvre et surtout financer.

### APERCU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021





A fin décembre 2021, le montant des rémunérations salariales représentent 58,65% du budget de fonctionnement réalisé (**hors amortissement**) mais il est important de rappeler que les frais de fonctionnement de ce budget ne sont pas sous l'entière maîtrise de la ville et à effectif constant « nous subissons une augmentation » de 2% minimum pouvant, suivant les cas de figure, aller jusqu'à 5% de Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) par an.

Malgré ces faits structurels les salaires ont évolué comme suit sur notre collectivité :

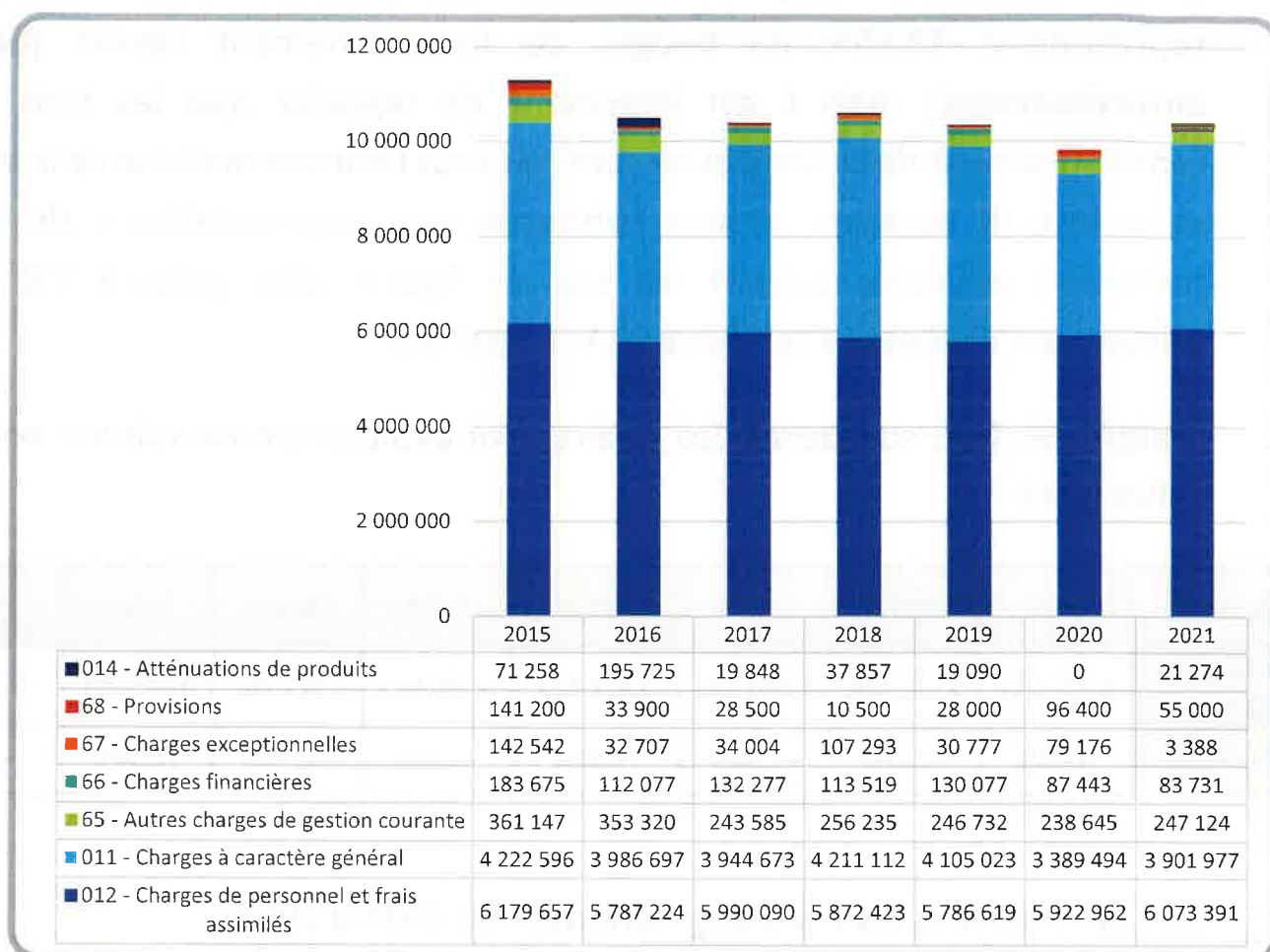
Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Montants en €	6 179 657	5 787 224	5 990 090	5 872 423	5 786 619	5 922 962	6 073 391	6 343 770
Evolution	-2,24%	-6,35%	+3,50%	-1,96%	-1,46%	+2,36%	+2,54%	+4,46%

Soit en moyenne 0,11 % d'augmentation de 2015 à 2022

Les ratios du personnel de 2015 à 2021 sont les suivants :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Taux en %	55,05%	55,27%	57,62%	55,35%	56,07%	60,58%	58,65%	57,46%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période quinquennale qui s'achève est la suivante :

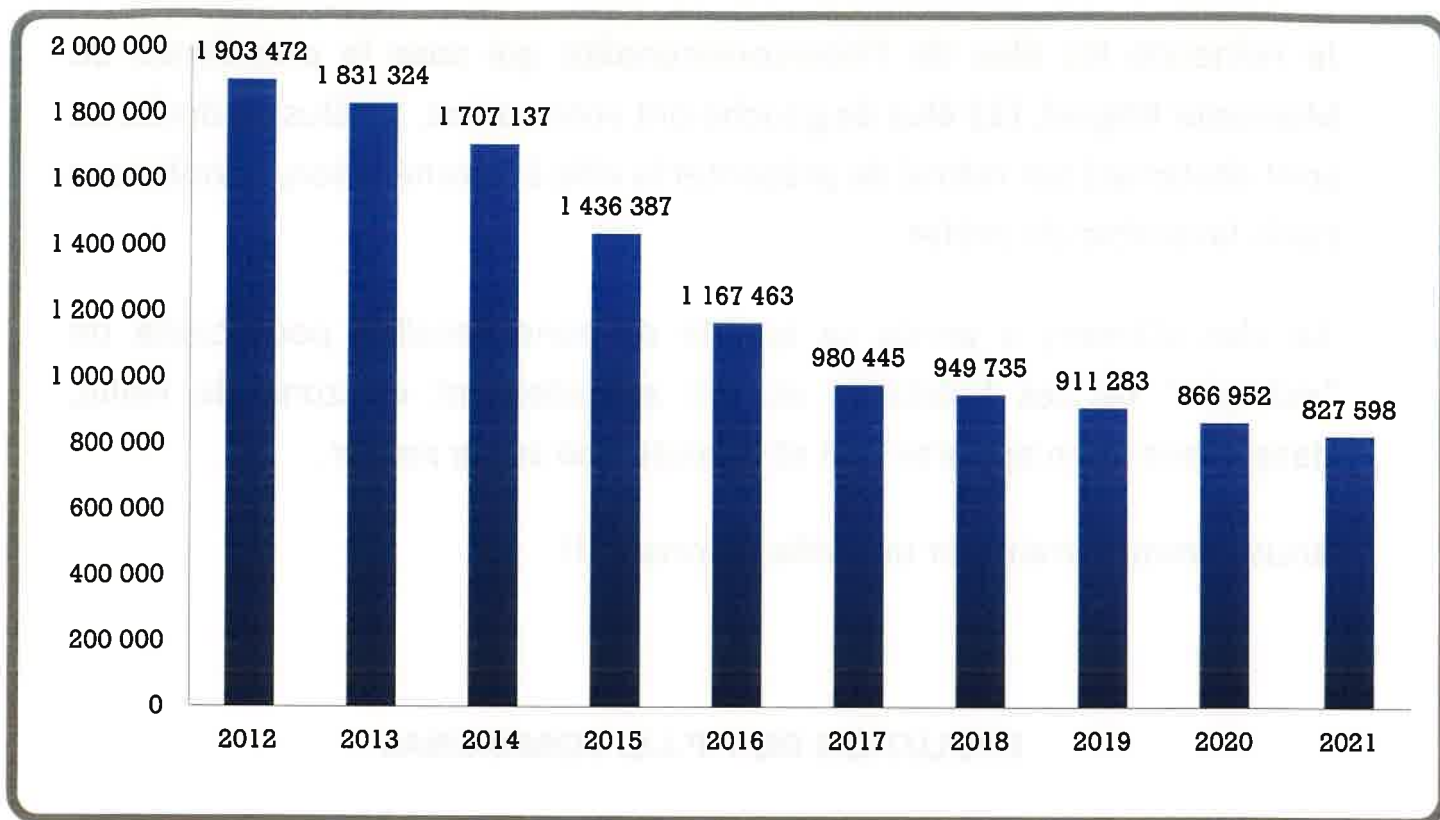


## PREVISION DES RECETTES 2022

### 1 – Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire)

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants en €	1 903 472	1 831 324	1 707 137	1 436 387	1 167 463	980 445	949 735	911 283	866 952	827 598
Evolution		- 72 148	- 124 187	- 270 750	- 268 924	- 187 018	- 30 710	- 38 452	- 44 331	- 39 354

Soit en 10 ans une baisse de 1 075 874,00 € correspondant à 56,53% de la D.G.F. de 2012 et à 10,39% de notre budget de fonctionnement.



## **2 - F.P.I.C. (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)**

Le F.P.I.C. est un fonds de péréquation destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux et les communes isolées. Le système consiste à opérer des prélèvements sur les ensembles intercommunaux et les communes isolées « favorisées » pour alimenter un fonds de péréquation dont les ressources sont reversées aux ensembles les moins favorisés.

Nous sommes donc, sans le savoir, une commune favorisée dans laquelle il nous est impossible de construire car nous sommes en zone de bruit sur plus de 50% de notre territoire mais qui a l'obligation de construire car soumise à la loi SRU. Nous avons payé en 2021 30 000€ d'amende en

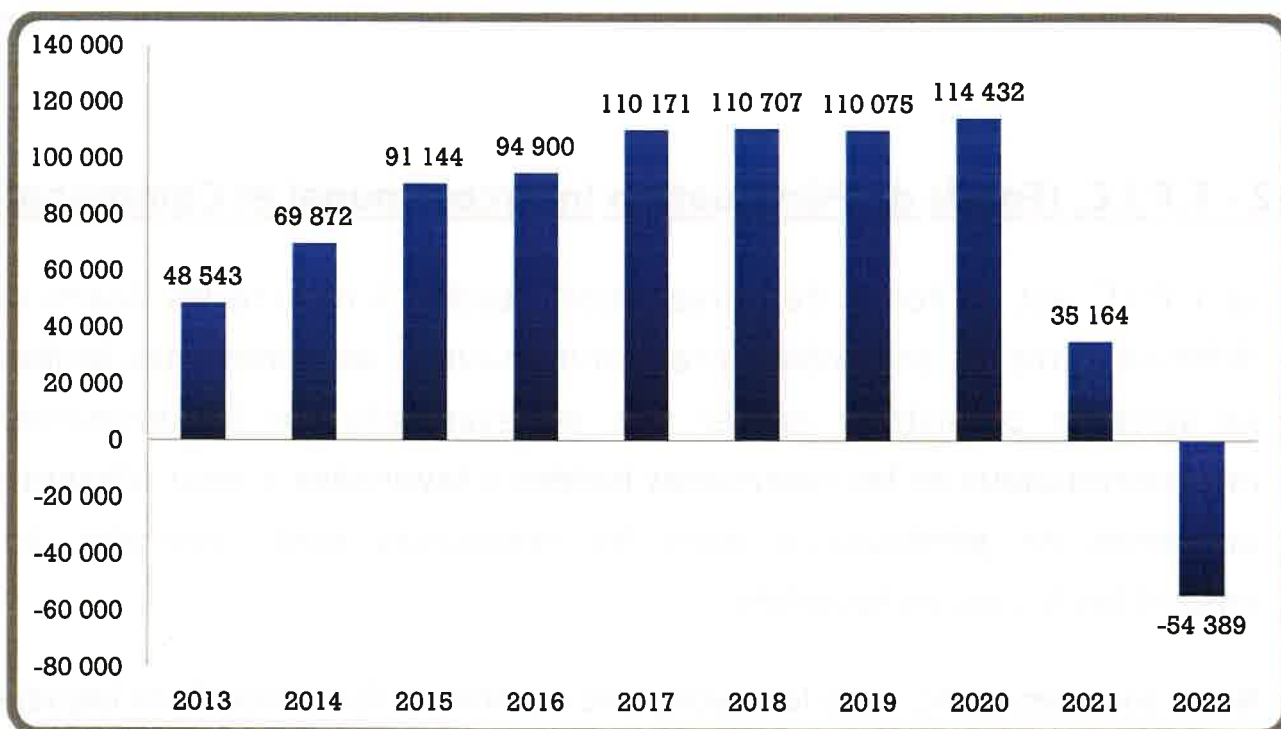
conséquence de cette absurdité qui j'espère va bientôt être reconnue et supprimée.

Je remercie les élus de l'intercommunalité qui sous la présidence de Monsieur Miguel, (33 élus de gauche ont voté contre, 11 élus de droite se sont abstenus) ont refusé de présenter la ville à l'exonération, nonobstant l'avis favorable du préfet.

Le clos d'Emery a perdu sa qualité de zone sensible pour cause de "richesse" de ses habitants et, est actuellement en zone de veille, classement qui n'apporte rien et n'existe que sur le papier.

Nous sommes vraiment une ville favorisée!!!

### EVOLUTION DU F.P.I.C. COMMUNAL

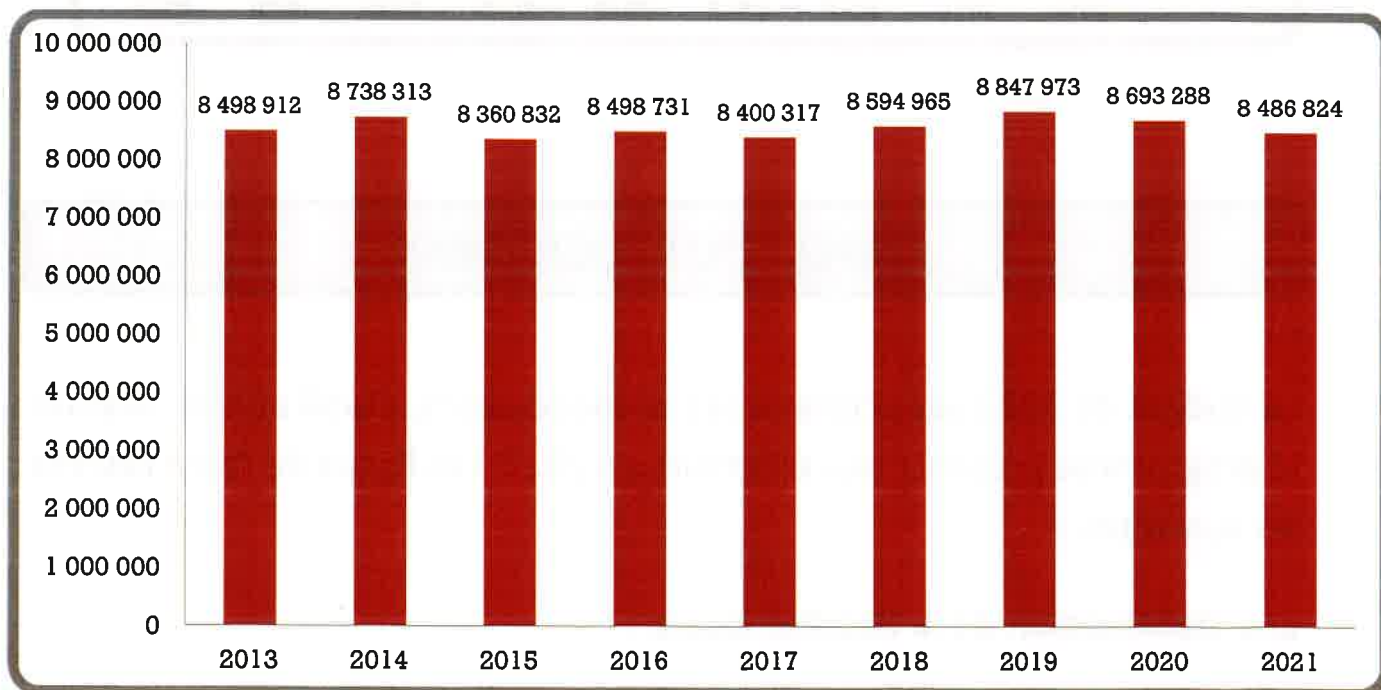


Il est à noter que le F.P.I.C. communal est indexé sur le F.P.I.C. intercommunal.

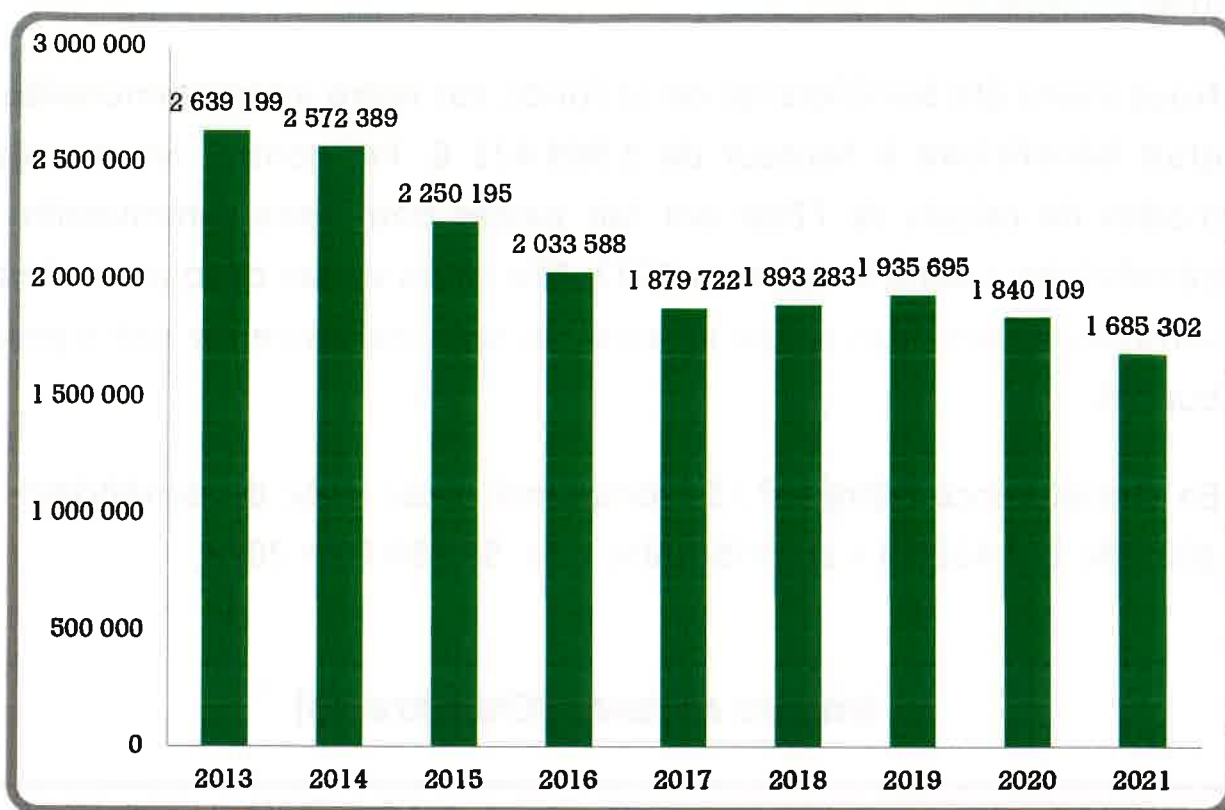
Nous avons été bénéficiaires de ce fonds, car notre intercommunalité en était bénéficiaire à hauteur de 1 909 421 €. Par contre, les nouveaux modes de calculs de l'Etat ont fait passer notre intercommunalité de bénéficiaire à contributrice en 2022. Elle devra verser chaque année des sommes importantes ce qui ne sera pas sans incidence sur notre propre budget.

En conséquence notre F.P.I.C. communal passe donc de bénéficiaire en 2020 de 114 432€ à « contributaire » de 54 389 € en 2022,

### Impôts et taxes (Chapitre 73)



## Dotations et participations (Chapitre 74)



### RESPECT DU PROGRAMME

Le budget de 2022 sera comme ses prédécesseurs, établi afin de réaliser le programme présenté aux électeurs en 2020. Les lignes de force restent les suivantes :

#### **une stabilisation de la fiscalité locale :**

Pour 2022 nous n'augmenterons pas la pression fiscale. Par contre, je rappelle que les promesses ne peuvent être tenues que dans un contexte économique et fiscal stable.

Actuellement :

- Le taux communal de la taxe d'habitation était de 9,90% pour le dernier tiers imposable. Le mécanisme de compensation n'a pas pour 2020 permis une recette identique (bases changées, perte de 240 000 euros) et il faudra être vigilant pour les années suivantes. De plus, la commune perd la possibilité de moduler les impôts en fonction de ses besoins.

- les abattements de la base, deuxième élément du calcul de la TH n'ont pas changé.

- Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est inchangé depuis 2010, quant au taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est passé de 99,72 % en 1996 à 53,93 % en 2017.

L'état ayant revu les bases des entreprises en 2021, les recettes sont incertaines pour 2022.

## RESPECT DU SERVICE PUBLIC

### - la petite enfance, la réussite éducative et la jeunesse :

Le programme de construction d'un multi accueil de 25 places débutera en 2022.

### - la famille :

Notre maison de la famille accueille de nombreuses activités concernant l'enfance et la petite enfance. Elle monte en puissance d'année en année.

### - La protection de notre environnement :

Dans ce domaine notre ville bénéficie d'une situation privilégiée qu'il convient de conserver (achat du terrain de la base Garmatex notamment

pour la création d'une coulée verte, lutte contre le bruit et la qualité de l'air en coopération avec l'intercommunalité qui a la compétence dans ces domaines).

- **Le logement :**

Les nouveau plan d'exposition au bruit qui a été voté début 2019 nous fait sortir légalement et autoritairement de la loi SRU mais la CAPVM ne nous a pas proposé malgré l'appui des services préfectoraux pour l'exemption des pénalités découlant de cette sortie.

Les villes placées en plan d'exposition au bruit seront exonérées d'office. Il semble qu'une évolution législative soit en cours, le Sénat ayant voté, nous attendons l'Assemblée.

La ville bénéficie d'un non-paiement sur le triennale en cours.

- **la sécurité:**

L'effectif est au complet concernant les policiers municipaux.

- **Politique foncière :**

La ville ne modifiera en aucune façon sa politique de préemption, notamment au clos et sur la place Saint Just.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

De nouveau cette année, la plus grande prudence s'impose dans la prévision de nos dépenses de fonctionnement de 2022. Les décisions gouvernementales sont prises sans concertation avec les élus de terrain et impactent les budgets des collectivités.

Pour notre budget 2022, il convient de prendre en compte les augmentations des coûts de fonctionnement avec toutes les dépenses supplémentaires dues au COVID 19.



Pour l'année 2022, le chapitre personnel sera prévu à hauteur de 6 343 770€ ; ce qui représente 57,46 % des dépenses réelles.

Plusieurs changements sont prévus concernant les charges de personnel :

- Reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (PPCR) avec notamment revalorisation de l'ensemble de la catégorie C et fusion de grades de catégorie A ainsi que la transformation de catégorie C en catégorie B.
- Nous attendons, les autres augmentations de taux ou de bases concernant les régimes de retraites et sécurité sociale.
- Régime de complémentaire santé (à venir).

Le total des dépenses de fonctionnement, hors amortissements s'élève dans nos **prévisions** actuelles à 11 041 425 €, et les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- La réussite éducative	2 109 000 €
- La petite enfance	1 614 700 €
- La culture-jeunesse-sport	1 033 400 €
- Les services techniques	2 334 200 €

1 874 émerainvillois fréquentaient pour 2021 nos structures sportives et culturelles soit 24,28 % de la population totale. Je rappelle que 2020 et 2021 sont des années particulières (COVID) et que de nombreuses réductions de cotisations ont été justement consenties aux adhérents qui n'ont pas pu exercer leur activité pendant des mois.

Le budget 2022 intègrera des investissements sportifs et culturels pour 2 136 542€.

Le nombre des personnes composant le personnel est de :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre	267	249	226	209	212	242	210	222

La masse salariale s'est élevée à :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Nombre	6 321 652	6 179 657	5 787 225	5 990 090	5 872 238	5 786 419	5 922 962	6 073 390	6 343 770

Le nombre d'heures de travail effectué durant l'exercice 2021 a été de 246 283.

La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures.

L'année 2022 verra pour toutes les collectivités l'application rigoureuse des 1607 heures. Notre ville n'est pratiquement pas concernée par cet horaire qu'elle respecte à 99% depuis 1995.

### RATIOS NATIONAUX

<b>RATIOS</b>			
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 : 7 720		Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 : 7 752	
CA 2021		CA 2020	
<b>1 – Dépenses réelles de Fonctionnement / population</b>			
10 300 180,09 €	1 334,22 €	9 777 633,13 €	1 261,30 €
<b>2 – Produit des impositions directes / population</b>			
5 798 727,00	751,13 €	5 998 828,00 €	773,84 €
<b>3 – Recettes réelles de fonctionnement / population</b>			
11 422 542,01 €	1 485,56 €	11 582 774,94 €	1 494,16 €

CA 2021		CA 2020	
<b>4 – Dépense d'Equipement Brut / population</b>			
4 150 447,72 €	537,23 €	2 074 175,20 €	267,58 €
<b>5 – Encours de la dette au 31 décembre / population</b>			
8 227 324,20 €	1 065,72 €	6 949 906,93 €	896,53 €
<b>6 – Dotation Globale de Fonctionnement / population</b>			
827 598,00 €	107,20 €	866 952,00 €	111,83 €
<b>7 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b>			
Effectif	222 agents	210 agents	
6 073 390,92 €	58,65%	5 922 962,21 €	60,58%
<b>11 – Encours de la dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement</b>			
8 227 324,20 €	72,03%	6 949 906,93 €	60,40%

## TRESORERIE

Le solde de la trésorerie au 19 janvier 2022 est positif à hauteur de :  
978 585,18 €.

## DETTES

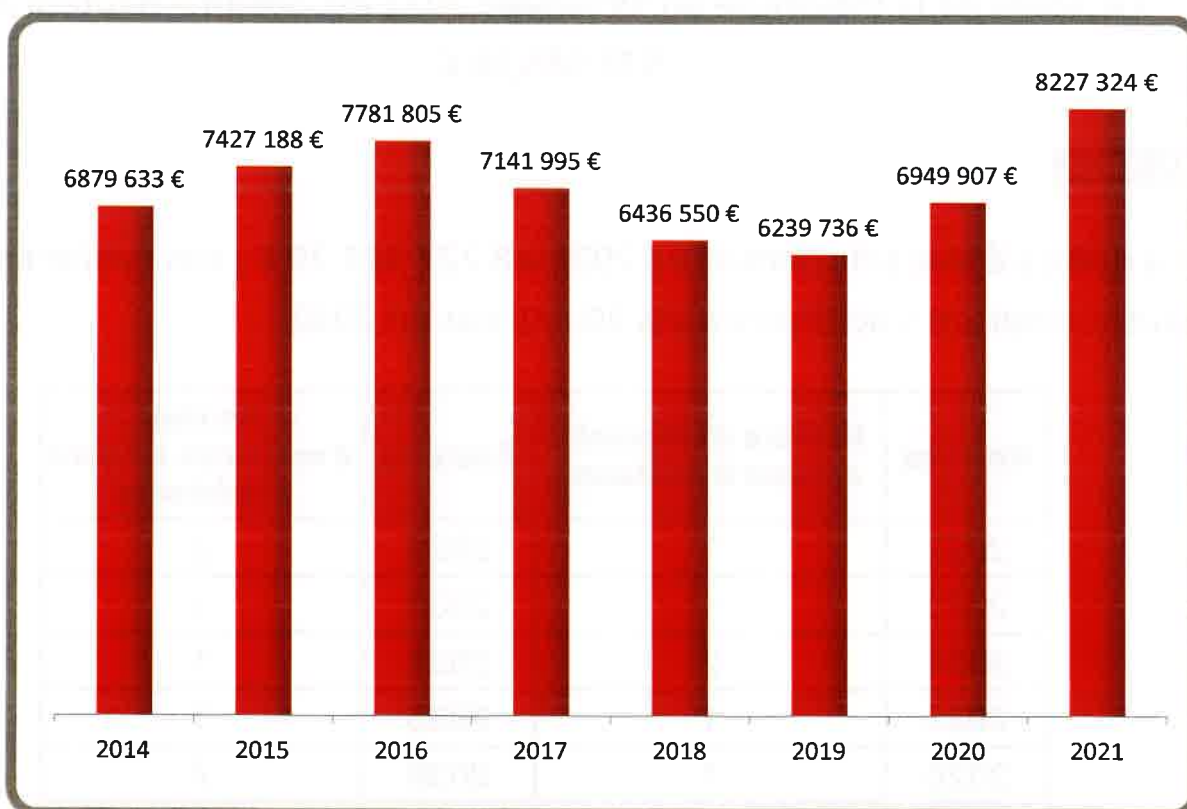
La dette s'élève à fin décembre 2021 à 8 227 324,20 € ; son évolution sans autre emprunt s'achèvera dans 20 ans soit en 2040.

Années	Nombre d'emprunts arrivant à échéance	Années	Nombre d'emprunts arrivant à échéance
2022	1	2029	2
2023	1	2030	1
2024	2	2032	1
2025	1	2035	1
2026	1	2036	7
2027	3	2039	1
2028	3	2040	1

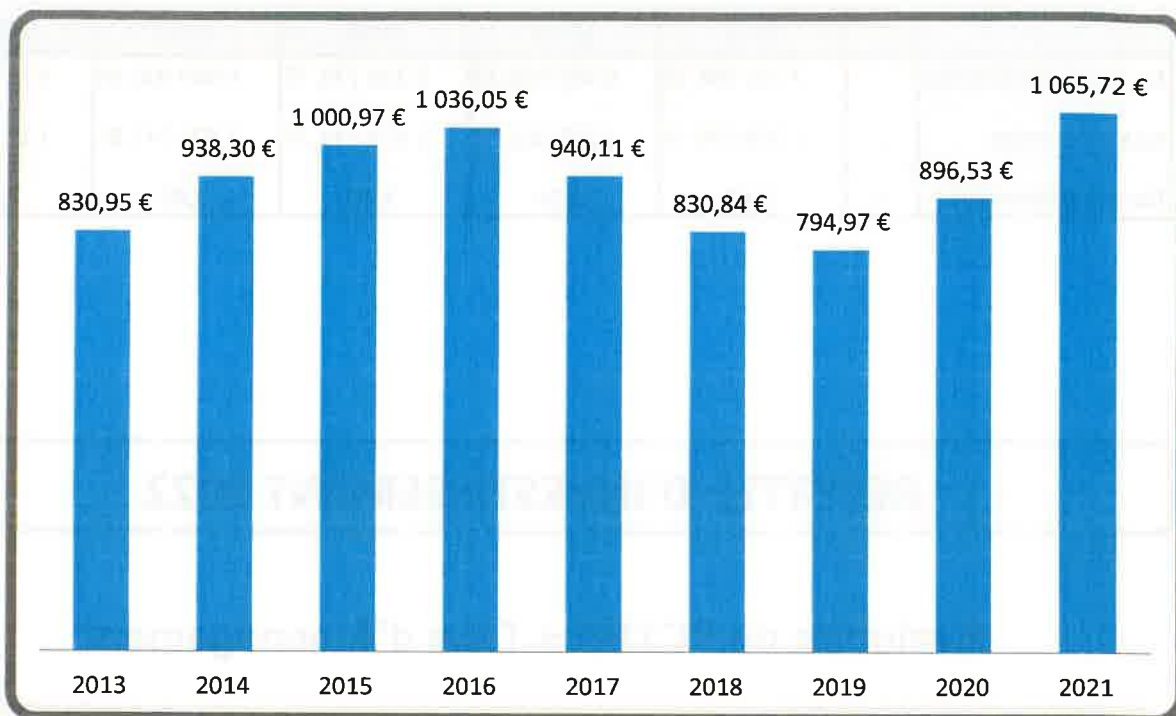
La collectivité a 26 emprunts en cours avec un taux moyen de 1,43 % ;  
Tous nos emprunts sont sous forme classique sans risque financier  
majeur.

Années	Montants du capital restant dû	Années	Montants du capital restant dû
2013	6 168 178,85	2018	6 436 550,33
2014	6 879 633,37	2019	6 239 735,73
2015	7 427 187,53	2020	6 949 906,93
2016	7 781 804,59	2021	8 227 324,20
2017	7 141 994,50	2022	

### Capital restant dû au 31 décembre



## Dette par habitant



Pour être exact sur le montant d'endettement par émerainvillois, il convient d'ajouter à la dette municipale, la dette de l'intercommunalité qui s'élève à 1 904€

## PROSPECTIVE FINANCIERE 2019-2022

### 1/ Evolution des dépenses de fonctionnement

DRéelles F 2019	DRéelles F 2020	DRéelles F 2021	DPrévisionnelles F 2022
10 321 942,04	9 777 633,13	10 300 180,09	11 041 425,00

### 2/ Besoin de financement

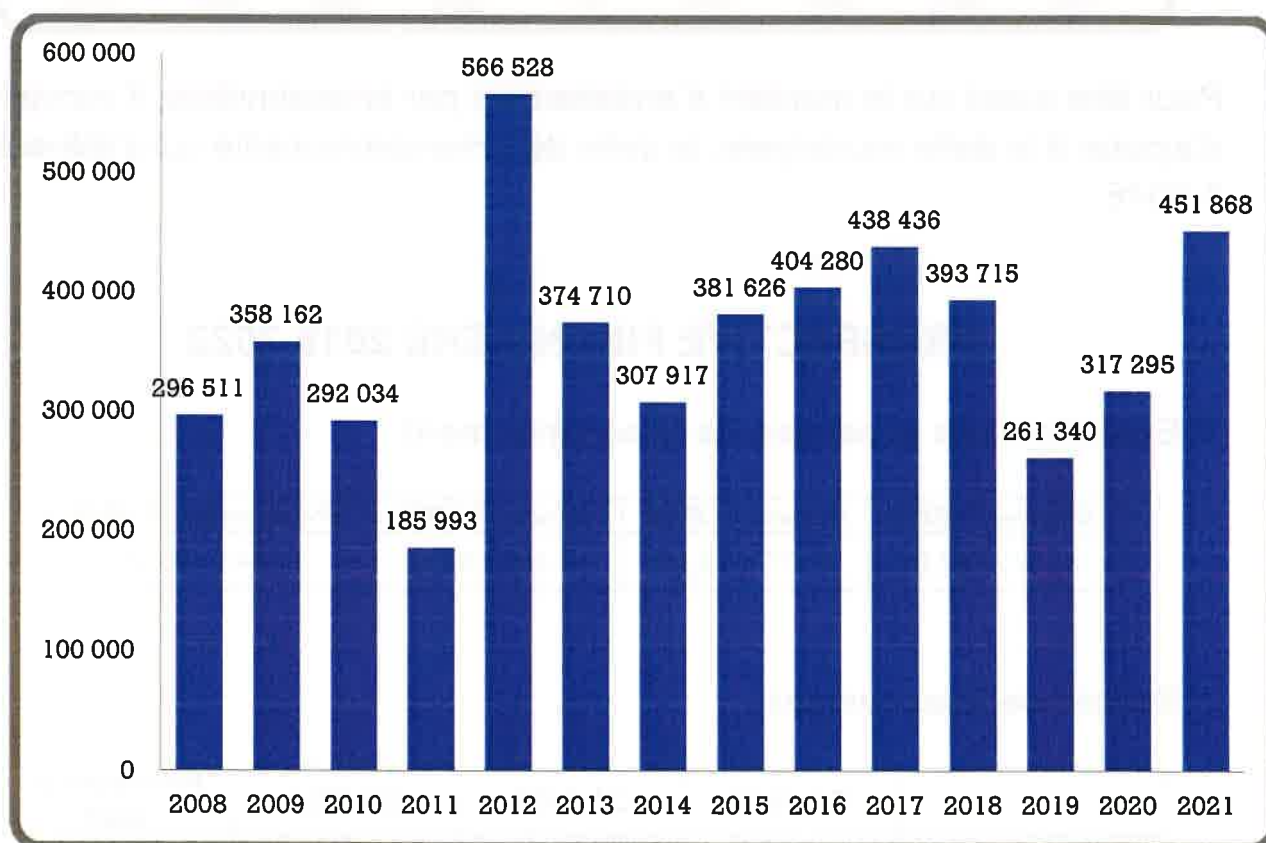
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévisionnel 2022
Nouveaux emprunts	600 000	1 400 000	2 000 000	3 150 000
Rembst capital de la dette sans les prévisionnels	751 504	689 829	722 583	781 726
Besoin de financement	-151 504	710 171	1 277 417	2 368 274

### 3/ Capacité de désendettement

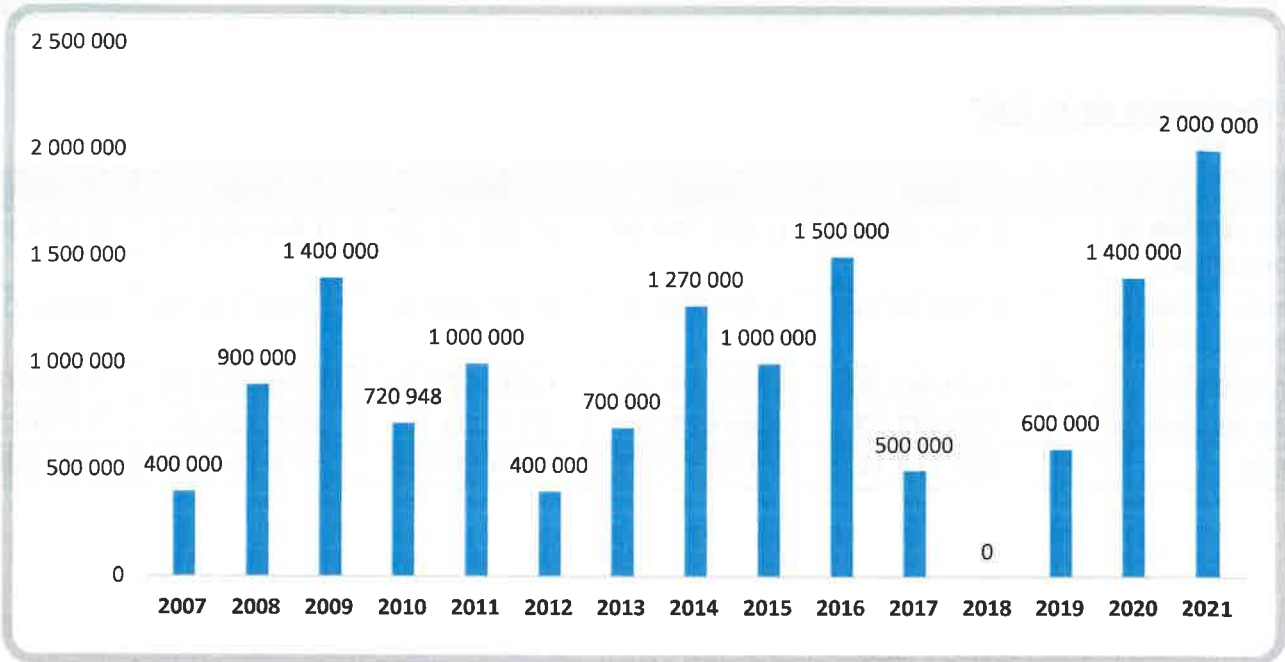
		2017	2018	2019	2020	2021
En cours de la dette		7 141 994,50	6 436 550,33	6 239 735,73	6 949 906,94	8 227 324,20
Epargne brute	/	1 268 076,46	1 248 003,78	1 893 173,29	1 805 241,81	1 121 961,92
Desendettement	=	5,63	5,16	3,30	3,85	7,33

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

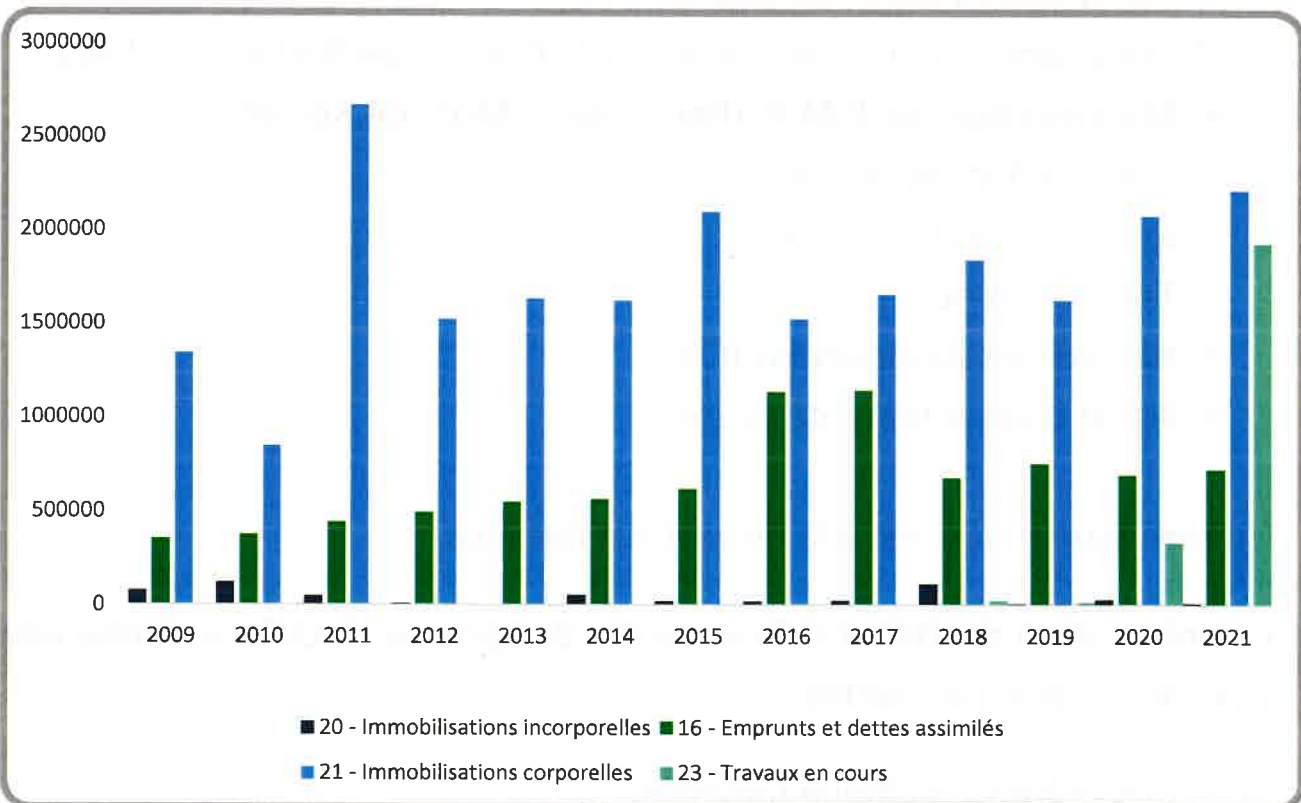
### Evolution du FCTVA + Taxe d'Aménagement



## Montants des emprunts contractés



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

### Evolution de la CAF

		2021	2020	2019	2018	2017
Recettes <b>réelles</b> de Fonctionnement		11 422 142,01	11 582 774,94	12 215 115,33	11 846 403,68	11 634 103,35
Dépenses <b>réelles</b> de Fonctionnement	-	10 300 180,09	9 777 633,13	10 321 942,04	10 598 399,90	10 366 026,89
L'épargne brute	=	1 121 961,92	1 805 141,81	1 893 173,29	1 248 003,78	1 268 076,46
Annuités de l'année	-	722 582,73	689 828,79	751 503,70	674 369,55	1 139 810,09
CAF nette	=	399 379,19	1 115 313,02	1 141 669,59	573 634,23	128 266,37

Pour 2022 les investissements prévus comprennent notamment :

- ✓ Construction d'un multi accueil (CAR),
- ✓ Construction d'un dojo au gymnase Jacques Anquetil (FAC),
- ✓ Construction d'un stand de tir (FAC)
- ✓ Construction d'un stabilisé au stade Dominique Rocheteau (FAC),
- ✓ Mise aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite),
- ✓ Travaux dans les écoles,
- ✓ Extension scénique (CAR),
- ✓ Travaux voirie,
- ✓ Maison des Associations (CAR)
- ✓ Achat d'appartements au clos

Un plan pluriannuel est à la disposition des élus.

La préparation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) a donné lieu aux commissions suivantes :

- ✓ Commission politique familiale,



- ✓ Commission vie culturelle et associative - sport,
- ✓ Commission de la politique de gestion de l'espace public,
- ✓ Commission éducative,
- ✓ Commission petite enfance,
- ✓ Commission nature et environnement,
- ✓ Commission développement économique et attractivité,
- ✓ Commission finances.

Vous avez reçu à votre domicile sous forme de tableaux :

- ✓ Evolution des dépenses d'investissements,
- ✓ Evolution des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Evolution de la fiscalité locale,
- ✓ Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),
- ✓ Evolution des dotations de la communauté d'agglomération.

Tous ces tableaux vous ont été commentés et il a été répondu à vos questions lors des commissions municipales.

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION.**

- Commission des infractions de circulation - 1000
- Commission des infractions de circulation de 1000 à 1500
- Commission des infractions de circulation de 1500 à 2000
- Commission des infractions de circulation de 2000 à 2500
- Commission des infractions de circulation de 2500 à 3000
- Commission des infractions de circulation de 3000 à 3500
- Commission des infractions de circulation de 3500 à 4000
- Commission des infractions de circulation de 4000 à 4500
- Commission des infractions de circulation de 4500 à 5000
- Commission des infractions de circulation de 5000 à 5500
- Commission des infractions de circulation de 5500 à 6000
- Commission des infractions de circulation de 6000 à 6500
- Commission des infractions de circulation de 6500 à 7000
- Commission des infractions de circulation de 7000 à 7500
- Commission des infractions de circulation de 7500 à 8000
- Commission des infractions de circulation de 8000 à 8500
- Commission des infractions de circulation de 8500 à 9000
- Commission des infractions de circulation de 9000 à 9500
- Commission des infractions de circulation de 9500 à 10000

**Commission des infractions de circulation de 1000 à 1500**

- Commission des infractions de circulation de 1000 à 1500
- Commission des infractions de circulation de 1500 à 2000
- Commission des infractions de circulation de 2000 à 2500
- Commission des infractions de circulation de 2500 à 3000
- Commission des infractions de circulation de 3000 à 3500
- Commission des infractions de circulation de 3500 à 4000
- Commission des infractions de circulation de 4000 à 4500
- Commission des infractions de circulation de 4500 à 5000
- Commission des infractions de circulation de 5000 à 5500
- Commission des infractions de circulation de 5500 à 6000
- Commission des infractions de circulation de 6000 à 6500
- Commission des infractions de circulation de 6500 à 7000
- Commission des infractions de circulation de 7000 à 7500
- Commission des infractions de circulation de 7500 à 8000
- Commission des infractions de circulation de 8000 à 8500
- Commission des infractions de circulation de 8500 à 9000
- Commission des infractions de circulation de 9000 à 9500
- Commission des infractions de circulation de 9500 à 10000

Tout est en ordre pour la Commission des infractions de circulation de 1000 à 1500.

Il y a eu un problème de communication.